

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE MODIFICATION AUX INSTALLATIONS

BPMI-101.2020

Afin de soumettre une demande pour l'obtention d'un Permis de Modification aux installations (PMI), vous devez dûment compléter l'ensemble des 4 sections ci-dessous.

L'ensemble de la demande de PMI doit être complétée et signée par le demandeur **en format électronique**.

Les documents suivants doivent être fournis pour soumettre une demande d'obtention d'un PMI:

- Le formulaire BPMI-101.2020 de demande de PMI complété et signé;
- Plan ou croquis de localisation des travaux en indiquant l'adresse physique des travaux et/ou identification du local;
- Plans et devis du projet signés et scellés par un professionnel agréé du Québec.

Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées et seront refusées au moment de la soumission.

Lorsque le formulaire de demande de PMI est dûment complété, veuillez le transmettre à l'adresse courriel suivante : permis@admtl.com

Ci-dessous, vous trouverez des indications afin de compléter la section 1 de votre formulaire de demande de PMI :

1. **Titre du projet** : Veuillez donner un titre explicite à votre projet afin d'avoir une description à sa lecture.
2. **Nom du locataire ADM** : Nom de l'entreprise ou organisation louant des locaux ou des terrains à ADM.
3. **Nom et Prénom du demandeur** : Nom et Prénom du Chargé du projet principal de la présente demande avec qui ADM communiquera tout au long de la demande de PMI. Cette personne sera responsable de faire les demandes de plans au centre des données techniques d'ADM et de les transmettre à vos entrepreneurs.
4. **Entreprise et rôle du demandeur** : Nom de l'organisation pour laquelle travaille le demandeur et le rôle qu'il y occupe.
5. **Téléphone et courriel du demandeur** : Téléphone et courriel du Chargé du projet principal de la présente demande avec qui ADM communiquera durant le projet.
6. **Adresse de facturation du demandeur** : Cette adresse sera utilisée pour émettre la facture de PMI. La facture comprend des frais de service des professionnels d'ADM pour étude du permis et des frais de dépôt de construction (remis à la réception/validation des plans conformes à l'exécution format DWG/Revit et lettres de conformité des travaux). Les frais sont établis à partir du point 7. Valeur estimée du projet. Voir document ADM « Grille tarifaire pour obtenir un permis de construction à l'ADM Dorval et Mirabel ».
7. **Valeur estimée du projet** : Le demandeur doit fournir la valeur estimée des travaux de construction. Cette valeur doit refléter la valeur monétaire actuelle des plans, installations, constructions, ameublements, équipements et matériaux fournis au moment de la demande de PMI. Voir document ADM « Grille tarifaire pour obtenir un permis de construction à l'ADM Dorval et Mirabel ».
8. **Usage proposé** : Boutique, Bureau, Entreposage, Restaurant, Salle informatique, Télécommunication ou Autre.
9. **Localisation des travaux** : Numéro du local/bâtiment et/ou adresse physique de travaux.
10. **Réglementation de la zone** : Indiquer si d'après les informations en votre possession, les travaux se situent en zone réglementée ou non réglementée au sens de la sûreté aéroportuaire.
11. **Date et durée estimée des travaux** : Si la date de début des travaux a été planifiée, elle doit être mentionnée ici ainsi que la durée des travaux planifiés.
12. **Heures d'exécution des travaux demandés** : La plage horaire pendant laquelle les travaux seront effectués, afin de préciser s'il s'agit de travaux de jour ou de nuit, et seront sujets à l'approbation d'ADM.
13. **Description des travaux** : Décrivez le projet en 3-4 paragraphes en communiquant des informations sur le lieu, l'objectif visé, la portée, les bénéfices du projet et l'échéancier prévu des travaux.

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)**Section 1 : FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE MODIFICATION AUX INSTALLATIONS (PMI)**

- | |
|---------------------------------------------------|
| 1) Titre du projet : |
| 2) Nom du Locataire ADM : |
| 3) Nom et Prénom du demandeur : |
| 4) Entreprise/Organisation et Rôle du demandeur : |
| 5 a) Téléphone du demandeur : |
| 5 b) Courriel du demandeur : |
| 6) Adresse de facturation du demandeur : |
| 7) Valeur estimée du projet : |
| 8) Usage proposé : |
| 9) Localisation des travaux : |
| 10) Réglementation de la zone : |
| 11) Date et durée estimée des travaux : |
| 12) Heures d'exécution des travaux : |
| 13) Description des travaux : |

Coordonnées des consultants, architecture et ingénierie : incluant le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel, les numéros de téléphone, de télécopieur et de téléphone cellulaire:

Coordonnées de l'entrepreneur général : incluant le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel, les numéros de téléphone, de télécopieur et de téléphone cellulaire:

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

Section 2 : Liste des documents fournis par le demandeur pour analyse de la demande de PMI

Les documents techniques et d'ingénierie doivent être remis par discipline.

Le dossier est incomplet tant que des documents « À venir » seront identifiés.

Note : Un dossier incomplet peut faire l'objet d'une consultation préliminaire si demandée. Cette consultation préliminaire ne permet pas l'obtention du permis de modification aux installations.

<u>Section 2.a : Documents techniques et d'ingénierie</u>	Répondre « Inclus » « À venir » ou « Non requis »	Nom du document
1. Plan ou croquis de localisation des travaux en indiquant l'adresse physique des travaux et/ou identification du local (cela concerne les projets intérieurs et extérieurs)		
2. Plans et/ou devis signés scellés en Architecture		
3. Plans et/ou devis signés scellés en Civil		
4. Plans et/ou devis signés scellés en Structure		
5. Plans et/ou devis signés scellés en Électricité		
6. Plans et/ou devis signés scellés en Mécanique		
7. Plans et/ou devis signés scellés en Télécommunication		
8. Plans et/ou devis signés scellés en Publi-diffusion		
9. Fiches techniques des nouveaux équipements installés		
10. Manuels d'utilisation des nouveaux équipements/installations		

<u>Section 2.b : Autorisation/Permis/Licences d'autres organisations</u>	Répondre « Inclus » « À venir » ou « Non requis »	Nom du document
1. Lettre d'autorisation du projet de Nav Canada (Projet extérieur en zone réglementée)		
2. Licence de Industrie, Sciences et Développement Économique Canada (pour projet de radiocommunication)		
3. Autres permis et autorisations		

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

Section 2.c : Développement durable et environnement (en lien avec les sections 3 et 4)	Répondre « Inclus » « À venir » ou « Non requis »	Nom du document
1. Informations sur les éléments de développement durable		
2. Approbations, autorisations et permis		
3. Informations sur l'entreposage des matières dangereuses (quantité, type de matières et lieu d'entreposage)		
4. Informations sur les réservoirs (emplacement, description de l'aire de transfert, copie des enregistrements gouvernementaux)		
5. Fiche technique des équipements de protection de l'environnement (type, spécification, capacité) ainsi que la performance et le programme d'entretien		
6. Description des mesures d'atténuation prévues pour les nuisances		
7. Rapport de caractérisation des sols		
8. Plan d'aménagement paysager (spécifier les espèces qui seront plantées et l'indice de canopée en pourcentage)		
9. Mesures prévues pour respecter la réglementation concernant la coupe d'arbres		
10. Description de la gestion de l'eau lors du lavage des bétonnières		
11. Rapport de validation de la conformité des connexions au réseau sanitaire		

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

Note : Le terme « Projet » réfère à la construction et aux activités qui en découleront. Pour toute réponse affirmative, veuillez donner les détails.

Section 3 : Éléments de développement durable

Veuillez préciser si votre projet a un impact positif ou négatif sur l'atteinte des objectifs de développement durable d'ADM.

Objectifs	Impact		Veuillez préciser l'impact
	+	-	
1. Réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) liés aux transports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Améliorer la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire leurs émissions de GES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Améliorer la gestion des eaux pluviales (qualité et quantité des rejets à l'environnement, infrastructures vertes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Certification des nouvelles infrastructures et bâtiments par une étiquette environnementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. Réduire la consommation d'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7. Améliorer l'accessibilité et favoriser le transport durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8. Réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Préserver la biodiversité et favoriser le verdissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Mettre en place des pratiques d'approvisionnement responsable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Être résilient face aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

Section 4 : Environnement

Section 4.a : Identifier les activités qui peuvent avoir un impact sur l'environnement et les mesures de mitigation prévues

Activités prévues	Oui / Non	Si oui, veuillez préciser
1. Potentiel de déversement ou de contamination ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2. Nouvelle connexion au réseau sanitaire requise ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
3. Autorisations ou permis auprès d'instances gouvernementales requis ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
4. Utilisation, entreposage ou disposition de matières dangereuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
5. Réservoirs de produits pétroliers ou de produits apparentés installés ou enlevés ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
6. Système de réfrigération, de climatisation ou d'extinction des incendies fonctionnant avec un halocarbure installé ou enlevé ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
7. Équipements de protection de l'environnement prévus (trappe à graisse, séparateur, filtres pour capter des poussières, etc.) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
8. Disposition d'une grande quantité de matériaux de construction (gypse, bois, brique, métaux, etc.) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
9. Nuisance anticipée (ex : émissions de poussières, travaux en présence d'amiante, de fumées, d'odeurs, de bruits ou vibrations) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
10. Équipements qui génèrent des émissions atmosphériques (chambre à peinture, système de chauffage au mazout, chaudières, etc.) ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
11. Travaux de bétonnage ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
12. Présence de peinture au plomb dans la zone des travaux ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
13. Le Projet est-il limité à l'intérieur du bâtiment ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si non, compléter la section 4b

Bureau des Permis de Modification aux installations (BPMI)

Section 4.b : Identifier les risques pour les projets réalisés à l'extérieur des bâtiments		Oui / Non / À évaluer			Mesures de mitigation ou de réduction du risque
1.	Excavations ou forages de sols prévus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.	Travaux dans un secteur contaminé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.	Agrandissement ou aménagement d'un nouveau stationnement ou d'une nouvelle route ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.	Coupe d'arbres qui pourrait entraîner un impact aux oiseaux migrateurs ou à leurs nids – au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.	Travaux dans un plan d'eau (ruisseau, marécage, etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6.	Modification ou impact sur des espèces sauvages ou à leur habitat en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Activité visée aux paragraphes 35(1) ou 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Note: L'assujettissement des projets aux articles 81 à 92 de la *Loi d'évaluation d'impact* sera évalué par ADM. Dans la situation où il est déterminé que le projet est assujéti à ladite Loi, le Locataire et/ou Promoteur devra prévoir les délais et obligations réglementaires requis pour:

- L'affichage du projet sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (30 jours minimum, responsabilité d'ADM);
- La réalisation d'études écologiques préalables au moment opportun (requis pour les projets sur des terrains non bâtis);
- Les demandes de permis et autorisations si requis (en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, entre autres);
- L'évaluation des effets environnementaux du projet et l'approbation des mesures d'atténuation prévues par ADM.